

## RESERVATION DES REPAS

**La réservation des repas au self devient obligatoire à compter de la rentrée 2019/2020.**

**Attention, le repas doit être réservé au plus tard à 10 h 30 pour le jour même.**

### Comment réserver mon repas ?

1. Je m'assure que mon compte est bien crédité si je ne suis pas au forfait (carte bancaire, chèque ou espèces)
2. Je réserve mon repas jusqu'à 10 h 30 pour le jour même ou plusieurs repas jusqu'à 2 semaines à l'avance :
  - sur la borne kiosk avec ma carte de self
  - en ligne après création de mon compte d'accès :
    - ↳ sur le site internet du lycée (bouton réservation repas)
    - ↳ sur internet via le lien :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1431>

3. Je peux passer au self avec ma carte de self de 11 h 30 à 13 h 15

### Annulation d'une réservation :

- Vous pouvez annuler une réservation jusqu'à 10 h 30 le jour même.

Elèves externes et commensaux : **Tout repas réservé est payé** même si le repas n'est pas consommé, sauf maladie, absence imprévue d'un professeur (transmettre un justificatif à l'intendance).

### Repas non réservé avant 10 h 30 :

- Elèves au forfait (demi-pensionnaires et internes) : Votre carte sera bloquée, vous devez impérativement retirer un bon repas à l'intendance et vous ne pourrez déjeuner qu'à 13 h.
- Elèves externes et commensaux : Vous ne pourrez pas déjeuner au self (\*).

*(\*) Pour la période de mise en place, les personnes qui ont oublié de réserver leur repas peuvent passer à l'intendance avant 12 h 00 pour pouvoir déjeuner au self à 13 h.*

### En cas de questions ou difficultés :

- ELEVES : bureau de M. Thierry Brusq
- COMMENSAUX : bureau de Mme Laurence Lebret